



## **CONTRAT DE QUARTIER DURABLE « SCHEUT »**

**9ème CoQ – 7 mars 2013**

**Présent(e)s ayant signé la feuille de présences :**

<b>Nom</b>	<b>Organisation</b>
Pierre Sabot	Commune d'Anderlecht
Kevin Debruyne	Commune d'Anderlecht
Géraldine Pegoff	Commune d'Anderlecht
Manu Aerden	Samenlevingsopbouw
Lamyae Boualkma	Samenlevingsopbouw
Barbara Tomson	CRU
Magalie Braune	CRU
Mohammed Meziane	Habitant
Nadia Flint	Habitante
Christophe Dielis	Commune d'Anderlecht
Joséphine Spagnolo	Habitante
Anne Boechoms	RBC
Jean-Luc Haubruge	Régie des Quartiers
Orlando Zegers	Périeféria

18h00, début de la séance avenue de Scheut, 145 – 1070 Anderlecht.

L'ensemble des documents à discuter ces jour ont été envoyés par courrier aux membres afin de faciliter le travail. tout le monde a bien reçu l'invitation ainsi que les documents.

### **1 Approbation du PV de la CoQ du 15 janvier 2013**

Anne Bouchoms fait remarquer que peu d'habitants sont représentés aux réunions. Pourtant la COQ est destinée à informer les habitants des actions réalisées dans le cadre du CQD.

Nadia Flint explique que la multiplication des réunions en fin d'année 2012 explique en partie le fait que certains habitants n'ont pas pu se libérer pour toutes les réunions. En outre, les CoQ présentent un aspect parfois trop administratif. Pierre Sabot, le chef de projet, explique que des efforts ont déjà été faits pour alléger les plannings de réunions et proposer un planning pour toute l'année 2013 mais des efforts doivent encore être faits pour rendre les réunion plus attractives. Il est également important que les réunions qui se déroulent dans le quartier soient coordonnées pour éviter de les multiplier au même moment. L'importance de la présence des habitants lors de ces réunions est rappelée.

Le chef de projet présente Mme Joséphine Spagnolo, qui habite avenue L. Debatty et souhaite être membre de la CoQ. Faisant suite à la modification de composition de la CoQ proposée le 15 janvier 2013, la candidature de Mme Spagnolo au sein de la CoQ est proposée. Aucune objection n'est faite.

Il n'y a pas d'autres remarque de fond sur le PV qui est approuvé.

## 2 Règlement d'ordre intérieur - Maison de quartier

Les documents présentés sont le fruit de plusieurs ateliers de travail sur la gestion de la Maison de Quartier auxquels ont participé des habitants et associations. Chaque document a une fonction précise :

- La vision : correspond à un objectif central qui a vocation à rester et à être compris par tous. La "vision" est axée autour de la cohésion sociale et de l'ouverture de la MDQ à tous.
- La mission : il s'agit d'objectifs opérationnel découlant de la "vision". Elle est déclinée en points fonctionnels, évolutive par rapport aux besoins du quartier et inclus également le public cible et les moyens de communication à mettre en oeuvre.
- Le Règlement d'Ordre Intérieur : permet d'encadrer les activités au quotidien. Il évoluera au cours de la vie de la mdq
- Le formulaire d'organisation d'activités : il s'agit d'une annexe du ROI qui permet d'évaluer les activité au regard des objectifs.

Nadia Flint propose que l'âge des demandeurs soit inscrite dans le formulaire afin de pouvoir encadrer les mineurs. A l'heure actuelle, quand un mineur dépose une demande, l'activité peut être encadrée par le coordinateur de la Maison de Quartier, en accord avec les parents ou responsables légaux. La mention de l'âge doit cependant en effet apparaître clairement dans le formulaire.

Anne Bouchoms demande comment sont envisagées les questions d'assurances. Kevin Debruyne, le coordinateur de la Maison de Quartier, précise que le service juridique de la commune a été consulté à ce sujet. Les assurances de la communes prennent en charge les activités au sein de la Maison de Quartier. En cas de sortie avec le coordinateur, il doit prévenir le service juridique de la Commune.

Mohammed Meziane précise qu'il faut veiller à la qualité de l'encadrement, notamment pour les mineurs. Pierre Sabot précise que le coordinateur de la Maison de Quartier a fourni un certificat de bonne vie et moeurs avec capacité d'animer des enfants lors de son engagement. Il ajoute que si le coordinateur a été systématiquement présent lors d'activités organisées au sein de la Maison de Quartier, l'objectif cette année, est d'aller vers une autonomisation des porteurs de projet. Ceci est rendu possible grâce a ROI et au formulaires qui identifient le cadre des activités et un responsable.

Anne Bouchoms demande si des problèmes d'activités qui se superposent ont été rencontrés jusqu'à présent. Pierre Sabot précise que le cas ne s'est pas encore présenté et que malgré un programme diversifié, de nombreuses plages horaires sont encore disponibles. En cas de conflits de calendrier, le coordinateur rencontrera les porteurs de

projets pour trouver un compromis. Ceci pourra également être discuté lors des réunions de pilotage et de l'assemblée générale de la Maison de Quartier.

Les PV des différents ateliers de travail sont parcourus, notamment concernant la question de la pérennisation de la Maison de Quartier qui permet d'envisager la rédaction d'un plan de gestion de l'équipement à long terme.

Lors des ateliers, la reprise de la Maison de Quartier par une asbl a été évoquée pour en faciliter la gestion. Cette asbl doit cependant garantir un objet social et un public cible assez larges pour assurer les objectifs de la Maison de Quartier. Des contacts ont été pris avec l'asbl. Vie Associative d'Anderlecht qui est une asbl. paracommunale qui gère actuellement des structures variées dans différents quartiers de la Commune.

Le fait d'intégrer une asbl. déjà constituée permet d'assurer une plus grande stabilité à long terme, de garantir des subsides mais également de bénéficier d'une capitalisation d'un certain nombre de contraintes de fonctionnement (gestion du personnel, secrétariat, recherche de subsides...). L'objectif de la Maison de Quartier est cependant de pouvoir intégrer les habitants et acteurs locaux dans cette structure. Pour ce faire, une structure participative est organisée par le coordinateur :

- La création d'un AG de quartier (annuelle et ouverte à tous) permet de présenter le bilan, de revoir les objectifs à venir et de rester en contact avec les acteurs locaux et les habitants du quartier.
- Des réunions de pilotage seront également organisées avec les pers qui organisent des activités dans la mdq pour assurer la gestion au quotidien et les interactions entre les projets.
- En outre, des "soirée d'habitants", conçues comme des moments conviviaux où les habitants peuvent exprimer leurs souhaits vis à vis de la Maison de Quartier et de sa programmation seront organisés.

Orlando Zegers demande où se fera l'implantation définitive de la Maison de Quartier. Pierre Sabot rappelle que, malgré l'étude d'une opportunité d'implantation au 145 de l'avenue de Scheut, les conclusions de l'étude de programmation menée par IPE Collectif ont abouti à maintenir la Maison de Quartier, rue L. De Swaef, tel que prévu dans le programme initial. Orlando Zegers demande quel est le devenir du bâtiment du 145 (maison de quartier provisoire) à terme. Pierre Sabot explique que le bâtiment doit être reconverti en logement.

Les questions de gestion et de pérennisation de la MDQ évoquées ici seront formalisées dans un "plan de gestion" qui doit être fourni à la Région dans les plus brefs délais afin de pouvoir disposer du subside lié aux travaux de rénovation des locaux rue L. De Swaef.

Anne Bouchoms précise que le plan de gestion permet avant tout de garantir que des habitants seront impliqués dans la Maison de Quartier à l'avenir. Nadia Flint explique qu'il est difficile pour des habitants de s'engager au sein de la Maison de Quartier sur des longues périodes. Christophe Dielis ajoute que la pérennisation passe par l'investissement des habitants dans le projet, mais avant toute chose par un engagement du Collège échevinal.

Pierre Sabot évoque également l'importance de travailler en réseau pour ne pas faire

porter tout l'engagement sur quelques personnes motivées mais pouvoir se répartir les tâches.

Mohammed Meziane précise qu'il ne faut pas faire de la Maison de Quartier un lieu uniquement pour les jeunes. Il est rappelé que l'objectif central repris dans la vision de la Maison de Quartier est d'être un lieu ouvert à tous et ouvert sur le quartier. Il s'agit bien de travailler avec tous les publics du quartier afin de promouvoir la cohésion sociale.

Mohammed Meziane demande qui contrôle l'asbl. Vie Associative qui est proposée pour assurer la gestion de la MDQ à terme. Pierre Sabot précise que c'est une asbl. parcommunale recevant des subsides principalement de la Commune et de la Communauté Française. Des représentants communaux sont donc membre du Conseil d'Administration. Anne Bouchoms rappelle qu'il avait été demandé de rencontrer des responsables de cette asbl. lors du dernier atelier de travail.

Orlando suggère qu'à terme, une telle gestion des infrastructures communales pourrait permettre de créer des assemblées générales regroupant les infrastructures de différents quartier en vue de croiser les expériences sur l'ensemble du territoire anderlechtois, sans cloisonnement. Christophe Dielis précise qu'il va contacter l'échevin de la Vie Associative à ce sujet.

Joséphine Spagnola explique que la Maison de Quartier permet aux habitants de sortir de leur solitude et de pouvoir se rencontrer. Elle insiste sur l'avantage de la proximité de cette infrastructure.

### **3 Présentation du Rapport d'activités du chef de projet du contrat de Quartier**

Les rapports d'activités permettent d'évaluer le travail effectué par les partenaires subsidiés par le contrat de Quartier et conditionnent le déblocage des subsides régionaux. Les habitants et membres de la CoQ sont ainsi invités à se prononcer sur les projets présentés et leurs rapports d'activités.

Le rapport d'activité et le rapport financier du chef de projet du contrat de Quartier Scheut pour l'année 2012 sont présentés.

Il n'y a pas de remarque ou de question quant au rapport d'activité.

Le CRU demande à ajouter son rapport d'activité à l'ordre du jour.

### **4 Rapport d'activité du Centre de Rénovation Urbaine**

Le rapport financier et d'activité sont présentés. Pierre Sabot demande combien de devis ont été établis à ce jour. Magalie Braune précise que 16 devis ont été faits, mais que les démarches administratives qui suivent sont longues. Le premier chantier va démarrer au mois de mars chaussée de Ninove. En outre, un chantier école a été lancé sur la Maison

de Quartier pour pouvoir former les ouvriers en ISP et montrer les techniques d'isolation aux habitants qui le souhaitent.

Les habitants apprécient le fait d'avoir des permanences au sein de la Maison de Quartier qui ont permis de faire connaître ce projet et les incite à penser à isoler leur logement. Joséphine Spagnolo demande si en tant que locataire, elle peut bénéficier de primes à la rénovation. Magalie Braune explique que les primes touchent principalement les propriétaires mais qu'en tant que locataire, elle peut inciter son propriétaire à intervenir.

## 5 Autre

- Tracé vzw. dispose d'une place règlementaire au sein de la CoQ et voudrait déléguer sa place à un partenaire local : Casablanca. C. Dielis, ayant également la compétence de l'Economie, rappelle l'importance que Tracé, comme la Mission Locale, s'impliquent directement dans la dynamique des contrats de Quartier. Anne Bouchoms ajoute qu'il est effectivement préférable que Tracé s'implique directement plutôt que de passer par un partenaire qui a la possibilité, en outre, rejoindre la CoQ indépendamment s'il souhaite.
- Mohammed Meziane demande quelle est la différence entre le 142 et le 145 de l'avenue de Scheut, car le fait de ces deux implantations pose un problème d'identification claire de la Maison de Quartier et risque de faire double emploi. Pierre Sabot précise que les locaux du 142 sont mis à disposition de la Maison de Quartier par TCC Accueil et visent principalement un public jeune. Après une première année de mise en place, la pertinence de disposer de deux lieux pourrait éventuellement être revue, notamment aux vues du programme et des rapports d'activité.
- Orlando explique que la CLT de la rue Verheyden se met en place. Il explique le concept du CLT et ses enjeux. Le projet se veut également ouvert sur quartier le quartier Scheut. Des réunions d'information ouvertes à tous les habitants seront prochainement organisées.
- Mohammed Meziane demande ce qu'il en est des projets sur le terrain de la communauté française. Pierre Sabot précise que les négociations concernant ce projet sont toujours en cours. Si le gestionnaire des terrains (la SPABS) semble d'accord pour la création d'une crèche, les négociations concernant l'ouverture des terrains de sports au quartier sont plus délicates et nécessitent de repenser le projet. Les habitants seront tenus informés des évolutions de ce dossier lors des prochaines réunions.

**Fin de la réunion 20h00**